



Club Ichthus

PV de l'assemblée générale du 26 mars 2004

Laurent Ryter souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie de s'être déplacé.

1. Appel

Comme chaque année, une liste de présence circule dans les rangs.

Membres présents : Amez-Droz Pierre, Basset Marianne, Beljean Caryl, Berthoud Christian, Blanchoud Olivier, Droval Yannick, Droz Florence et Nicolas, Frank Félix, Gentsch Roland, Haltmeier Mark, Inversin Laurent, Inversin Philippe, Kaelin Raymond, Mauler Xavier, Meylan Frédéric, Minguely Sandrine, Montandon Catherine, Nydegger Natacha, Paratte Lionel, Pellegrini Mathieu, Rossel Frank, Sunier Patrick, von Allmen Jean-Marc, Zago Lorenzo, Zwygart Valentin,

Membres excusés : Arnold Yan, Beljean Nicolas, Bueche Vincent, Charlet Cédric, Fahrni Sébastien, Fussinger Alexandre, Hahn Philippe, Haussmann Doïna, Kobel Stéphane, Kobel Thierry, Marguet Léon, Muster Valentin, Piguët Pascal, Reymond Damien, Rinaldi Michel, Rothenbühler Pierre, Rytz Noëlle, Schmoker Kurt, Schöbi Marcel, Schumacher Nicolas, Thuillard Monique, Walther Christoph, Wenger Florian, Winkler Pascal, Zwahlen Nadia,

2. Nomination des scrutateurs

Laurent Inversin et Xavier Mauler sont nommés.

3. Procès-verbal

Chacun est invité à le lire pendant la dégustation de pizza. Si aucune remarque n'est faite à l'issue de l'assemblée, il serait considéré comme accepté.

Aucune remarque n'ayant été faite, il est donc accepté !

4. Rapport du président

Laurent passe la main à Nicolas Droz.

Nicolas explique la raison du peu de personne présente à l'assemblée : Mariage d'Alexandre Fussinger (beaucoup d'ichtussiens invités) + assemblée générale de la paroisse de l'entre deux lacs.

Il désire que ce rapport soit interactif : donne la parole à l'assemblée pour dire quelque chose du club :

Roland Gentsch : Pas venu très souvent cette année mais Olivier a pu faire du laser avec quelques copains.

Xavier : pas souvent là

Valentin : Assez souvent là, a donné pas mal de cours (aime bien), pas beaucoup de vent. Pas mal de gens qui ont commencé la planche. A donné des cours dans le cadre de l'uni et pas mal se sont inscrits.

Frédéric : Eloge du vent. Était là quand il y avait trop de vent pour lui, mais à sentit la tension des membres présents: Sympa ! Sinon a fait du canoë en famille.

Nicolas : Cette année encore, beaucoup de groupes, institutions, camps, un camp itinérant avec le camping cat. Les canoës sont le matériel le plus utilisé, les kayaks aussi, (sur le lac et rivière). N'a pas participé aux grillades du samedi et ne sait pas s'il y en a eu. Yannick prend la parole pour dire que plusieurs soupers ont été improvisés..

Pour dériveurs, le 4,85 est le plus utilisé. Le hobbie cat 14 n'est quasi pas sorti du tout (safran cassé !).

À vécu la meilleure journée d'hivernage depuis les débuts du club : on a pointé les utilisateurs des dériveurs et on les a sympathiquement invités à venir hiverner le matos.

Demande à Valentin les résultats des régateurs du club au championnat suisse :

- Baptiste Berre a terminé 3^e en Freestyle et 7^e en course race
- Roderic 7^e en Freestyle
- Jean-Marc 14 en Freestyle

On arrive à lui arracher ses propres résultats :

- 1^{er} en course junior (4^e classement homme)
- 10^e en Freestyle Le NFT (Neuchâtel Funboard Team) a toujours du matériel en prêt et des conseils à distribuer pour les membres qui veulent faire de la compétition.

Nicolas précise que cette année, il donnera des cours pour préparer les juniors pour la course de Morat.

Aspect négatif : Quelqu'un pense s'être fait voler une montre !

Rappel que le magasin Gliss'air in fait 10% de rabais sur le matériel été aux membres du club qui ont payé leur cotis.

5. Rapport du caissier

Mark nous annonce des recettes pour un peu plus de 44'000.- et des dépenses pour près de 17'000.-. Ces chiffres ne correspondent pas tout à fait à la réalité, puisqu'il boucle sa comptabilité au 31 décembre et ne fait pas de passifs transitoires.

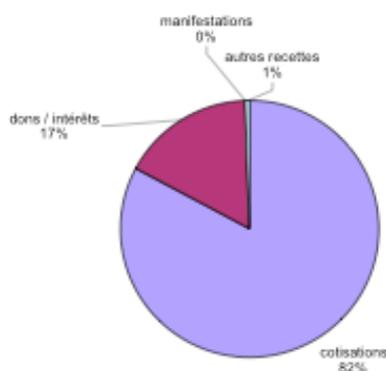
Une politique d'épargne a été mise sur pied depuis 3 ans, afin d'avoir à disposition entre 30-50% du coût des râteliers couverts projetés (les organismes potentiellement donateurs ne donnent que si les institutions ont déjà une partie de la somme).

Nicolas précise que les soumissions ne seront pas lancées tant que la somme n'est pas prête d'être réunie.

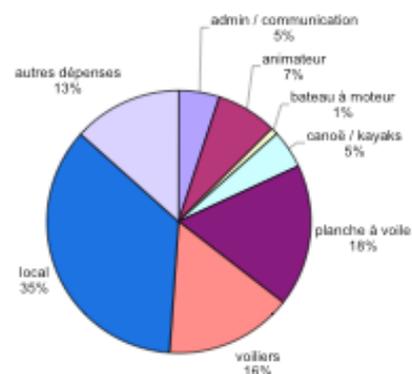
Comptes assez stables d'année en année : Les cotisations sont l'essentiel des entrées. Cette année, le crédit a été grossi par un don du Rotary Club de 7000.-.

Pour les dépenses, c'est un peu différent : le poste de coordinateur est spécialement bas, car il n'a été payé que début 2004 (voir les graphiques ci-dessous)

recettes 2003



dépenses 2003



Mark met les comptes du club à dispositions de ceux qui souhaiteraient les consulter.

Caryl demande ce que paient les groupes, et si ce n'est pas dommage de ne pas remplacer le matos.

Pour les groupes, Florence répond que chaque groupe paie une taxe journalière, ainsi qu'une somme par participant.

Mark explique que le comité n'a pas complètement freiné les dépenses, puisque des planches, voiles, mâts et combis ont été achetés en fin d'année.

6. Rapport des vérificateurs de comptes

Laurent lit la lettre de décharges des vérificateurs de comptes. Les comptes sont acceptés, Mark est remercié pour son travail.

7. Rapport des responsables du matériel

Conciergerie : Valentin a fait une demi-année, ne refait pas cette année !

Ping-pong : Frank essaiera de faire plus l'année prochaine.

Outillage : Lionel. Ça s'est assez bien passé, s'attendait à pire selon ce que Nicolas lui avait dit. Une espèce de fatalité : les tournevis de 3 et 4 disparaissent constamment.

AHD : Valentin. Toutes sorties et réparées en début de saison. Trois très très molles, mais qui feront encore l'affaire.

Combis et gilets : Noëlle Rytz (excusée) a bien fait son boulot. On essaie d'en racheter.

Planches extérieures en prêt : on attend l'annexe pour mettre de l'ordre.

Laser : Natacha : veut acheter une voile.

Laurent Inversin s'étonne car il a acheté une voile il y a deux ans.

On cherche une voile d'occasion.

Natacha nous montre un projet de tableau pour savoir quel bateau est en état ou pas.

8. Proposition du comité

Florence explique que le seul article qui a fait réagir les gens est l'art. 8 alinéa 3, n qui est là depuis que les statuts existent.

Mark explique le pourquoi de l'exclusion pour les non-payeurs.

Un compromis est trouvé : une lettre annonce le rappel, les noms seront énoncés dans la convocation à l'assemblée générale.

Après délibérations et votations, le texte suivant est arrêté :

Art. 8. Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par:

- 1) La démission formulée par écrit pour la fin d'une année civile, au moins un mois à l'avance; toute cotisation doit être payée.
- 2) Les membres ne remplissant pas leurs obligations financières depuis plus de deux ans seront avertis par courrier par le comité. En cas d'absence de réaction, leur radiation sera soumise au vote de l'assemblée générale. L'éventuel matériel entreposé sera mis à disposition du club.
- 3) L'exclusion par l'assemblée générale, des membres nuisant à l'activité du Club. L'énoncé des motifs n'est pas obligatoire. Toutes autres actions sont exclues, en particulier le recours devant les tribunaux civils.

Art 47 Les présents statuts entrent en vigueur le 7 mai 1993.

Ils ont été arrêtés après délibération, par l'assemblée générale du 7 mars 1993 et modifiés lors des assemblées générales des 31 mars 2000 et 26 mars 2004.

Saint-Blaise, le 26 mars 2004.

Le comité

Règlement du coordinateur :

Mark : Changer animateur en coordinateur n'est pas qu'une question de vocabulaire. Le mandat consiste à coordonner, préparer les postes de travail durant les journées boulot par exemple, etc. rappel qu'un cahier des charges existe et qu'il se trouve dans le classeur au local.

Après des questions, suggestions judicieuses de Caryl Beljean, Laurent Inversin, Roland Gentsch, sur le fait que Nicolas ne peut pas être l'employé et l'employeur, et les conseils en français de Lorenzo Zago, le texte suivant est arrêté et mis en votation.

REGLEMENT DU COORDINATEUR

Art 1. En cas de mandat donné à un animateur de jeunesse par la Paroisse Réformée Evangélique de Saint-Blaise - Hauterive, et si cet animateur est compétent dans les sports nautiques (selon statuts Art 3, point 2), il pourra être engagé par le Club Ichthus en tant que coordinateur des activités du Club.

Dans le cas contraire, le club pourra engager tout autre personne de son choix pour cette fonction..

Un cahier des charges détaille les activités et responsabilités du coordinateur.

Art 2. Une part, fixée par l'assemblée générale, des cotisations de chaque membre actif servira à rétribuer le coordinateur pour son travail effectué au sein du Club.

Art 3. L'assemblée générale décide chaque année, sur proposition du comité, de l'engagement d'un coordinateur pour le Club.

Le présent règlement entre en vigueur le 7 mai 1993. Il a été arrêté après délibérations par l'assemblée générale du 7 mai 1993 et a été modifié lors des assemblées générales des 31 mars 2000 et 26 mars 2004.

Entré en vigueur avec effet immédiat.

Saint-Blaise, le 26 mars 2004

Le comité

Olivier Blanchoud demande si le règlement du coordinateur a été soumis à la commune. Cela n'a pas été fait, mais Mark promet que cela se fera prochainement. Lorenzo Zago propose de le faire avant les élections communales, d'autant plus qu'une somme est budgétée sur les comptes de la commune pour le club ! Avec un mini-dossier d'intérêt public. Cela ne veut pas dire qu'ils la donneront, mais on ne sait jamais !

On réalise, que suite aux votations des articles des statuts et règlements, certains articles doivent être changé. Le comité regarde si aucune contradiction entre les articles ne reste.

Sandrine Minguely : Il faut réimprimer les statuts et les envoyer avec la convocation l'année prochaine et voter.

9. Propositions individuelles

Remy Estoppey suite à une déconvenue lors de son désir de sortir en dériveur propose l'achat d'une voile pour le laser ! Philippe Inversin propose de regarder avec le cercle de la voile.

Roland Gentsch explique que souvent on ne sait pas quoi faire comme travail d'entretien aux dériveurs. Philippe Inversin propose de demander à Christophe Duvoisin de venir faire une check-list.

10. Élection du comité

Suite à la décision de l'assemblée générale et comme Nicolas ne fait plus partie du comité, le nombre reste à 5. Le comité au complet se représente.

Votation : le comité est réélu.

11. Élection des vérificateurs de comptes.

Michel Gagnebin devient sortant

Sandrine Minguely reste vérificatrice

Didier Coulet devient vérificateur

Laurent Inversin est élu à l'unanimité comme suppléant.

12. Divers

Sandrine Minguely à été à l'assemblée générale de la société d'émulation de St-Blaise, et Ichthus était, comme l'année passée, ni présente, ni excusée, Ca ne fait pas très sérieux :

Florence explique qu'ils n'ont aucune excuse, la convocation est restée sur le bureau de l'ancien président (DIDIER) et n'a été reçue qu'aujourd'hui !! Fera le changement d'adresse nécessaire !

Laurent remercie chacun pour sa patience, souhaite une excellente saison 2004 avec beaucoup de vent et espère nous voir nombreux l'année prochaine (normalement le dernier vendredi du mois de mars s'il ne tombe pas sur les vacances scolaires!) les pizzas arrivent et la plupart des membres du comité repartent faire la fête au mariage d'Alex !